



## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

### COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 7**, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ;
- Prévoir de défrayer le coût du certificat d'autorisation au montant de **80 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le certificat sera émis.

**N.B. :** Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un certificat.

La validité du permis est de 1 mois.

#### 1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX:

Adresse complète :	
Numéro de lot :	

#### 2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :	
Adresse complète :	
No. de téléphone :	( ) -   ( ) -   ( ) -
Courriel :	

#### 3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :		
No. de téléphone :	( ) -   ( ) -   ( ) -	
Courriel :		





## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

### 7 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié **si vous êtes nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Les photographies du bâtiment à déplacer;
- Une preuve écrite attestant que le requérant a pris des ententes formelles avec les compagnies d'utilité publique pour la date du déplacement inscrite à sa demande de certificat;
- Une copie de la police d'assurance responsabilité ;
- Un certificat de localisation ou un plan illustrant la localisation du bâtiment à déplacer.

### 8 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

### RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

*Veillez consulter le site Web de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).*

*Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5012.*